

CONSEIL GENERAL

Séance du jeudi 18 mai 2017, à 20h15

Présidence	M.	Christine VALLELIAN, Présidente
Vice-Présidence	Mme	Manuel HURNI, Vice-Président
Présents-es	<p>pour le Conseil général, 45 membres, dont ceux nommés ci-dessus</p> <p>Mmes/MM.</p> <p>Milan ANDRIC - Milica ANDRIC - Philippe AYER - Jacqueline BALMAT - Valentin BARD - Nicole BARDET - Frédéric BERSET - Jacqueline BOURQUI - Ophélie BRODARD - Vincent BRODARD - Eric BUCHMANN - Stéphanie CHOFFLON - Nicolas DAFFLON - Charles DECRIND - Achille DEILLON - Didier ECOFFEY - Roxane ECOFFEY - Thierry ECOFFEY - Olivier ELTSCHINGER - Corinne FINGER - Patrice GEINOZ - Christophe GILLON - Christophe GIRARD - Denis GRANDJEAN - Corine HELFER - François HELFER - Bernard JAQUET - Philippe JORDAN - Sami LAMHANGAR - Stefanie LOSEY - Fanny LUDI - Olivier MARILLER - Christelle MASUR LUU - François-Xavier MEUWLY - Nicolas PACCAUD - Jean-Yves PYTHON - Thierry ROPRAZ - Nicolas SALAMIN - Thierry SCHMID - Jean-Marcel SCHMOUTZ - Patrice SCHMOUTZ - Stefan TRÜMPLER - Pascale ZERMATTEN LAMHANGAR</p>	
Excusés	<p>pour le Conseil général</p> <p>Mme/MM. Vesna PETROVIC - Alain BOSSON – Simon CODOUREY - Sébastien RODI - Christophe SCHMOUTZ</p>	
Présents	<p>pour le Conseil communal, 9 membres</p> <p>M. Dominique BUTTY, syndic M. Jean-Denis CORNU, vice-syndic Mme Micheline POULIN, conseillère communale MM. Pascal DELABAYS - Didier DEMIERRE - Luc BARDET - Emmanuel BUSSARD - Marc MENOUD - Christian PERRIER, conseillers communaux</p> <p>pour l'Administration communale</p> <p>M. Yves BARD, Secrétaire communal M. Gabriel GILLIERON, Chef du Service des finances</p>	
Rédacteur	M.	Yves BARD, Secrétaire communal
Dactylo	Mme	Lisa ROUILLER, Apprentie employée de commerce

*« Monsieur le Vice-Président du Conseil Général,
Mesdames, Messieurs les membres du Bureau,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic,
Madame, Messieurs la Conseillère et Conseillers communaux,
Monsieur le Secrétaire Communal,
Monsieur le Chef du Service des finances,
Mesdames et Messieurs les représentants de la Presse,
Mesdames, Messieurs,
Cher public,*

Bonsoir à toutes et à tous. Depuis quelques mois, Romont change sa silhouette, plusieurs grues à la gare, des routes ouvertes en ville pour le CAD, la réfection de la collégiale... Tous ces travaux ne facilitent pas la circulation mais sont nécessaires pour l'entretien et pour dynamiser cette ville. Et dans l'animation, voici ce qui s'est passé à Romont depuis notre dernière séance :

- *Les 2 mars et 6 avril se sont déroulées les soirées de « Humour en Glâne » au Lion d'Or de Romont, organisées par la Jeune Chambre Internationale de la Glâne. Lors de ces soirées, quelques talents se sont présentés. Félicitations à la JCI pour la mise en place de ce concours. Je peux vous le dire : « Rire, c'est bon pour la santé ».*
- *Florian DEFFERRARD a organisé le vernissage de son livre « La Maison et l'Homme », l'histoire sociale de Romont au Moyen-Age. Un travail conséquent et passionnant.*
- *Le 18 mars, il y a eu le concert de la Fanfare de la Ville au Bicubic. Sous la baguette de Monsieur COTTET, les cadets et les fanfarons nous ont présenté le fruit de leurs répétitions hivernales. Je souhaite plein succès et plein de réussite à cette société car elle a devant elle de nombreuses manifestations avant la fête des musiques qui sera organisée en mai 2018 ici à Romont.*
- *Les 21 et 22 avril, le VitroMusée a permis à nombres d'artistes de se présenter pendant le temps d'un week-end.*
- *La foire de fin avril où, comme chaque printemps, il fait bon se retrouver sur la place des écoles pour partager, discuter, et faire de belles rencontres.*

Ce soir, une séance importante, puisque c'est celle des comptes 2016 et du rapport de gestion. Je pense qu'il est nécessaire d'être renseigné sur les montants investis durant l'année écoulée et la suite à donner sur l'évolution de nos projets. D'autre part, le rapport de gestion nous informe et nous donne une vision sur les différentes activités de notre commune.»

EXCUSES

Pour le Conseil général, excuses reconnues valables de

- Mme Vesna PETROVIC
- M. Simon CODOUREY
- M. Alain BOSSON
- M. Sébastien RODI
- M. Christophe SCHMOUTZ

M. Luc BARDET, Conseiller communal, arrivera en cours de séance.

PRESENCES

Il ressort de la liste des présences signée par chacune et chacun la participation de **45 Conseillères et Conseillers généraux** à cette séance. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'art. 44 de la Loi sur les Communes, le Conseil général est apte à délibérer puisque la majorité de ses membres est présente.

Quant au Conseil communal, il est présent in corpore.

OUVERTURE DE LA SEANCE

La convocation, l'ordre du jour ainsi que les messages ont été adressés à chaque Conseiller et Conseillère général-e dans la forme et les délais mentionnés par la loi.

Les comptes et le rapport de gestion 2016 ont également été déposés dans la boîte aux lettres de chaque Conseillère et Conseiller général-e.

Aucune remarque n'étant formulée concernant la convocation, **Mme la Présidente** déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

Pour le bon déroulement des débats, elle prie chacun de bien lever son carton lors des votes et suffisamment longtemps, afin de permettre aux membres du Bureau de faire leur travail de comptage.

Elle remercie les différents intervenants de bien vouloir transmettre à M. le Secrétaire communal, en fin de séance, une copie de leurs interventions, ceci afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Elle les remercie également d'utiliser les micros qui ont été distribués, de façon à faciliter la compréhension des interventions.

Mme la Présidente rappelle enfin que cette séance est enregistrée, pour faciliter la tenue du procès-verbal.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 23 février 2017.
2. Comptes et rapport de gestion 2016.
3. Vente de la parcelle RF 2137 – 10'724 m² de terrain en zone d'intérêt général, Route d'Arruffens – à l'Association du Cycle d'Orientation de la Glâne (COG), à Romont.
4. Demandes de crédit de :
 - 4.1 CHF 80'000.00 pour l'élaboration d'un concept de stationnement détaillé.
 - 4.2 CHF 200'000.00 pour la réfection du mur du Poyet et du mur du cimetière.
 - 4.3 CHF 250'000.00 pour l'assainissement de routes communales.
 - 4.4 CHF 900'000.00 pour la mise en séparatif du secteur du Cycle d'Orientation de la Glâne (COG).
5. Election d'un/e membre à la Commission des naturalisations.
6. Divers.

Cet ordre du jour ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ADOPTE L'ORDRE DU JOUR PROPOSE.

A l'issue de ce vote, **Mme la Présidente** passe à l'examen des objets proposés.

1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 FEVRIER 2017

La lecture du procès-verbal de la séance du 23 février 2017 n'est pas demandée.

Ce document ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** le soumet au vote.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LE PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 FÉVRIER 2017.

Mme la Présidente remercie et félicite toute l'équipe du Secrétariat communal pour l'excellente tenue de ces documents.

2 COMPTES ET RAPPORT DE GESTION 2016

Pour l'examen des comptes, **Mme la Présidente** propose de procéder de la manière suivante :

1. Présentation par **M. Jean-Denis CORNU**, Vice-Syndic, Directeur du dicastère FINANCES/ECONOMIE.
2. Rapport de la Commission financière.
3. Examen de détail, par chapitre et sous-chapitre.
4. Discussion de portée générale : les Partis politiques sont invités à prendre la parole à ce moment-là.
5. Vote final en trois temps :
 - a. Comptes d'investissements.
 - b. Comptes de fonctionnement.
 - c. Approbation du rapport de gestion.

Cette procédure ne suscitant aucune remarque, **Mme la Présidente** la soumet au vote.

VOTE / DECISION

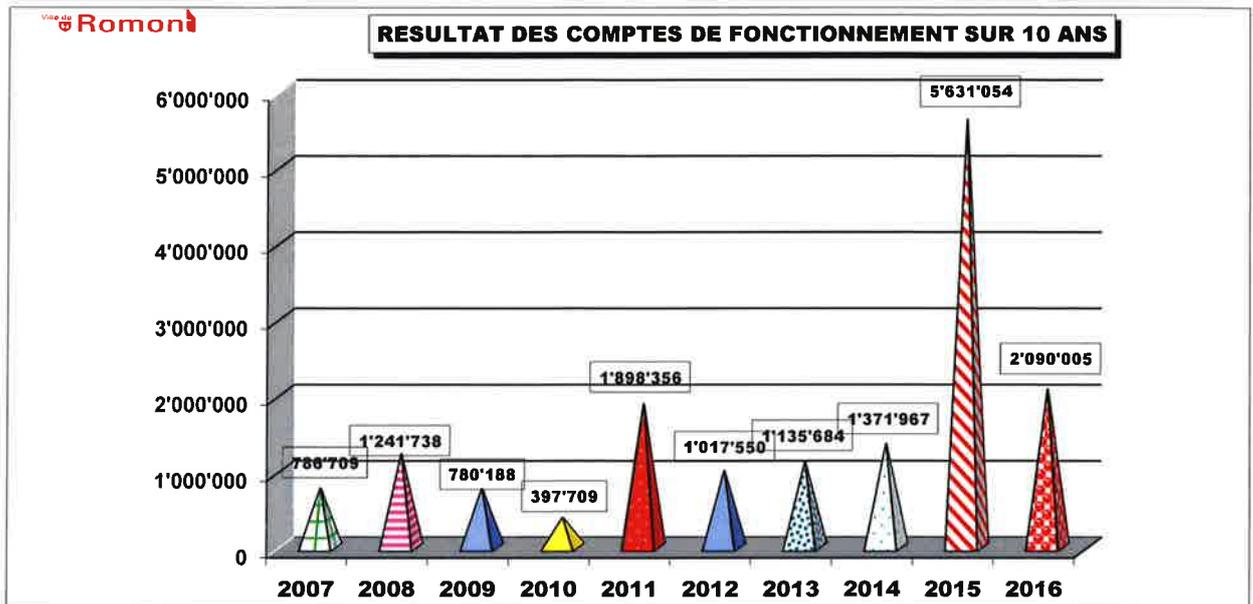
C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL APPROUVE LA PROCÉDURE PROPOSEE POUR L'EXAMEN DES COMPTES 2016.

PRÉSENTATION PAR LE CONSEIL COMMUNAL

Mme la Présidente passe la parole à **M. Jean-Denis CORNU**, Vice-Syndic, Directeur du dicastère FINANCES/ECONOMIE, pour la présentation des comptes 2016.

*« Le budget 2016 prévoyait un exercice équilibré avec un bénéfice de CHF 67'251.00, alors que l'exercice comptable termine avec un **excédent de recettes de CHF 2'090'005.02.***

A l'instar du Canton et de la plupart des Communes, cela fait la 10^{ème} année que les résultats sont bien meilleurs que prévus. Que faut-il en déduire ?



En ce qui concerne l'exercice 2016, ce bénéfice répété s'explique par :

1. Les améliorations dégagées par rapport au budget de fonctionnement (recettes supplémentaires et diminution des dépenses).
2. Les amortissements et intérêts non perçus sur les investissements en cours de réalisation, décalés ou non réalisés.
3. Les recettes supplémentaires des **impôts ordinaires**.
4. Les recettes supplémentaires des **impôts conjoncturels**.

Commune de Romoni

A) Améliorations dans le cadre des dicastères :	Fr. 530'064.51
B) Charges financières (Intérêts et amortissements) :	Fr. 337'036.59
C) Impôts ordinaires	Fr. 564'291.85
D) Impôts conjoncturels	Fr. 591'361.07

Toujours est-il que c'est une excellente nouvelle pour les finances communales qui voient leur fortune augmenter et qui nous permettra de gérer nos emprunts futurs avec une plus grande facilité et avec une marge de manœuvre appréciable.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je souhaitais vous transmettre en préambule.

Je vous propose de parcourir les comptes des investissements et ensuite les comptes de fonctionnement.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Le montant des dépenses du budget des investissements 2016 s'élevait à CHF 19'826'000.00. En réalité, la somme dépensée en 2016 a été de CHF 5'339'046.05.

RÉCAPITULATION		COMPTES 2016		BUDGET 2016	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	ADMINISTRATION	-	117'202.80	-	163'000.00
1	ORDRE PUBLIC	-	-	-	50'000.00
2	ENSEIGNEMENT & FORMATION	-	87'445.80	-	1'300'000.00
3	CULTURE-LOISIRS-SPORT-JEUNESSE	-	26'186.00	-	2'035'000.00
4	SANTE	-	-	-	-
5	AFFAIRES SOCIALES	-	-	-	-
6	TRANSPORTS & COMMUNICATIONS	19'231.50	3'648'736.55	-	8'588'000.00
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	304'855.45	1'455'057.50	140'000.00	6'140'000.00
8	ECONOMIE	-	-	-	-
9	FINANCES & IMPOTS	1'519'500.00	4'417.40	1'519'500.00	1'550'000.00
	TOTAL RECAPITULATION	1'843'586.95	5'339'046.05	1'659'500.00	19'826'000.00
	RESULTAT DU CPTÉ DES INVESTISSEMENTS	-3'495'459.10		-18'166'500.00	

Les différences sont importantes et c'est dans les chapitres 2 « Écoles », 3 « Sport », 6 « Transports et Communications » et 7 « Épuration » que nous trouvons les plus gros écarts. Il s'agit de travaux qui ont été stoppés, décalés ou reportés, mais qui vont se réaliser. Il s'agit, par conséquent, d'un report de charges sur cette année 2017 et suivantes.

Ville de Romoni

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

	<u>Dépenses les plus importantes :</u>	COMPTES	BUDGET	DIFFÉRENCE
290.500.00	<u>Ecoles</u> - Etudes & construction bâtiment scolaire	87'445.80	1'300'000.00	1'212'554.20
340.501.00	<u>Sport</u> - Etudes & infrastr. sportives du Glaney	20'586.00	2000'000.00	1'979'414.00
620.501.01	<u>Communications</u> - Réfection routes communales	289'976.60	1'000'000.00	710'023.40
620.501.16	<u>Communications</u> - Construction bât. édilité	127'486.90	3'000'000.00	2'872'513.10
	<u>Communications</u> - Divers aménagements / gare	14'961.45	650'000.00	635'038.55
620.501.57	<u>Communications</u> - Eclairage monuments histor.	0.00	300'000.00	300'000.00
710.501.07	<u>Epuration</u> - Rte de Billens, mise en séparatif	0.00	300'000.00	300'000.00
710.501.14	<u>Epuration</u> - Réfect. Canalisations Intra-Muros	404'827.75	4'000'000.00	3'595'172.25
740.501.10	<u>Environnement</u> - Construction chapelle mortuaire	346'651.40	0.00	- 346'651.40
	TOTAUX	1'291'935.90	12'550'000.00	11'258'064.10

Les recettes, par contre, ont été plus importantes. Elles se montent à CHF 1'843'586.95, soit supérieures de CHF 184'086.95 par rapport au budget.

Ville de Romoni

COMPTES DES INVESTISSEMENTS

	<u>RECETTES</u>	COMPTES	BUDGET	DIFFÉRENCE
620.611.00	<u>Rtes communales</u> - part. giratoire	19'231.50	0.00	19'231.50
700.610.00	<u>Eau</u> - Taxes de raccordements	64'219.35	20'000.00	44'219.35
700.611.00	<u>Eau</u> - Subvention ECAB	0.00	20'000.00	20'000.00
710.610.00	<u>Epuration</u> - Taxes de raccordements	165'636.10	30'000.00	135'636.10
790.611.00	<u>Environnement</u> - Part. au PAD Cadre	75'000.00	70'000.00	5'000.00
	TOTAUX	324'086.95	140'000.00	184'086.95

Au final, nos comptes des investissements présentent un excédent de dépenses de CHF 3'495'459.10 au lieu des CHF 18'166'500.00 budgétisés.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions 2016 prévoyaient un budget de fonctionnement équilibré, présentant un léger bénéfice de CHF 67'251.00.

Le résultat final est bien plus favorable qu'attendu puisqu'il présente un bénéfice de CHF 2'090'005.02. Nous avons laissé apparaître ce montant dans le bénéfice de l'exercice sans procéder à des amortissements supplémentaires. L'amortissement du bénéfice est donc de CHF 2'022'754.02, soit une différence de 8,21 % par rapport au total des revenus.

Romani		COMPTES DE FONCTIONNEMENT	
L'exercice 2016 présente un bénéfice de	Fr. 2'090'005.02	Fr.	67'251.00
<u>auquel il y a lieu d'ajouter :</u>			
Les amortissements supplémentaires :	Fr. 0.00	Fr.	0.00
Excédent de recettes effectives 2016	Fr. 2'090'005.02	Fr.	67'251.00
Le rapport COMPTES / BUDGET 2016			
présente une amélioration de :		Fr.	2'022'754.02
soit une différence, par rapport au total des revenus, de			8,21 %

Les améliorations des comptes 2016 par rapport au budget s'explique par des recettes en augmentation et des réductions de dépenses pour un montant de CHF 530'000.00, des recettes supplémentaires au chapitre impôts pour CHF 1'155'652.92 et le solde CHF 404'352.10 correspondant à la réduction des charges à amortir de nos crédits et des taux d'intérêts bas.

Ville de Romont **COMPTES DE FONCTIONNEMENT**

0		COMPTES	BUDGETS	ECARTS	ECARTS EN %
1	ADMINISTRATION	1'862'753.48	1'877'822.00	-15'068.52	-0.80%
2	ORDRE PUBLIC	232'783.84	337'103.00	-104'319.16	-30.95%
3	ENSEIGNEMENT	6'545'034.92	6'528'622.00	16'412.92	0.25%
4	CULTURE	1'105'538.80	1'161'278.00	-55'739.20	-4.80%
5	SANTE	1'793'604.55	1'811'710.00	-18'105.45	-1.00%
6	AFF. SOCIALES	2'119'752.60	2'219'316.00	-99'563.40	-4.49%
7	COMMUNICATIONS	1'701'952.05	1'855'932.00	-153'979.95	-8.30%
8	ENVIRONNEMENT	114'173.25	212'875.00	-98'701.75	-46.37%
	ECONOMIE	0.00	1'000.00	-1'000.00	-100.00%
	SUBTOTAL	15'475'593.49	16'005'658.00	-530'064.51	-3.31%
9	FINANCES & IMPÔTS	-17'565'598.51	-16'072'909.00	-1'492'689.51	9.29%
	TOTAL	-2'090'005.02	-67'251.00	-2'022'754.02	

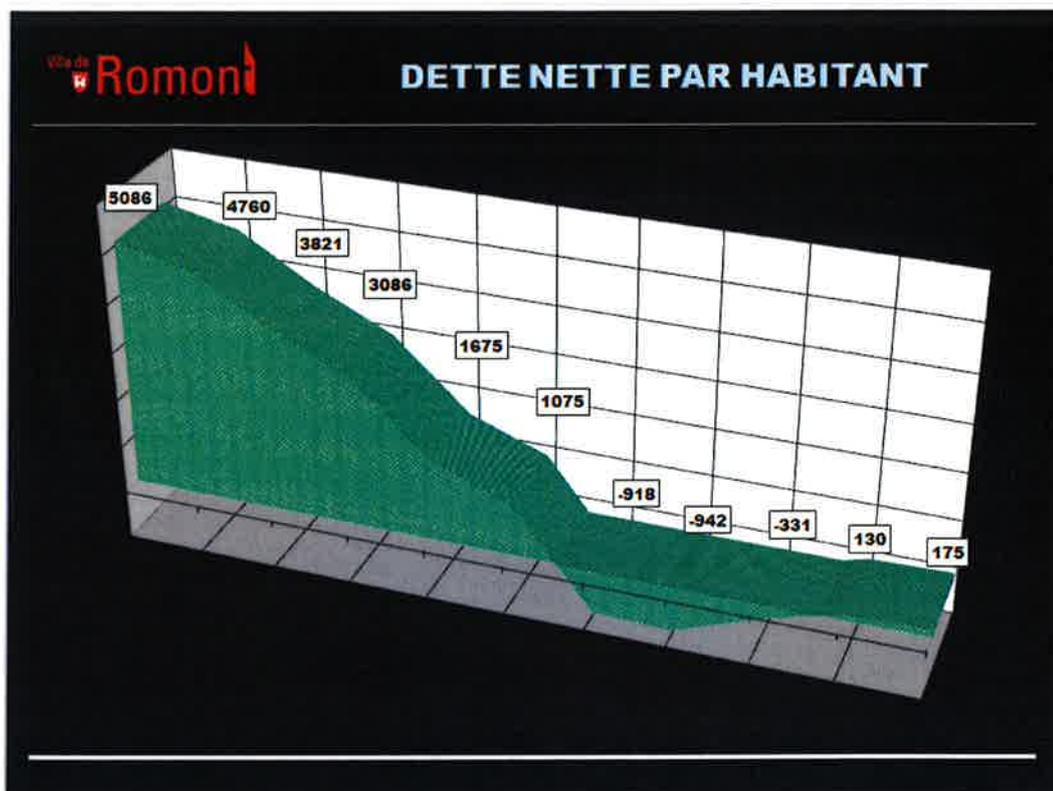
Sur l'ensemble des charges par chapitre, on constate une maîtrise des dépenses pour chaque dicastère par rapport au budget. Je remercie tous mes collègues Conseillers communaux et l'ensemble du Personnel communal pour leur conscience professionnelle.

Notre dette au 31.12.2016 s'élève à **CHF 10'946'075.95**, auxquels il faut déduire les disponibilités et les prêts pour obtenir **une dette nette CHF 913'648.86**.

Par habitant, la dette représente **CHF 175.15**.

Ville de Romont **DETTE NETTE PAR HABITANT**

• Les emprunts contractés s'élèvent à	Fr.	10'946'075.95
• auxquels il faut déduire les disponibilités	Fr.	3'186'747.09
• auxquels il faut déduire les prêts	Fr.	<u>6'845'680.00</u>
• faisant ressortir une dette nette de	Fr.	913'648.86
Soit pour 5'216 habitants au 31.12.2016	Fr.	<u>175.15</u>



Nous avons utilisé le montant **CHF 1'519'500.00** provenant de la vente de nos deux terrains des Biollettes et du bâtiment édilitaire, qui était à CHF 0.00 dans notre bilan, pour rembourser des crédits à amortir qui pèsent sur nos amortissements obligatoires dont certains au taux d'amortissement de **15 %**. Par cette opération, nous nous allégeons d'environ CHF 110'000.00 d'amortissements obligatoires récurrents.

Notre compte de fonctionnement en sera d'autant amélioré.

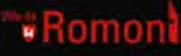
Ville de **Romont**

CHARGES À AMORTIR - EXTRAIT

		A amortir	Dépenses	Total à	Subventions	Amortis.	A amortir
		01.01.2016	2016	amortir	Participations	extraord.	31.12.2016
VENTES DE TERRAINS (AMORTISSEMENTS EXTRAORDINAIRES)							
Rue Allémar - Nouvelle Ecole	page 87	847'426.80	87'445.80	934'872.60	0.00	-934'872.60	0.00
Assainissement de l'éclairage public	page 88	0.00	170'979.60	170'979.60	0.00	-119'544.85	51'434.75
Véhicules - service de l'édilité	page 91	0.00	265'417.55	265'417.55	0.00	-265'417.55	0.00
Archives communales	page 91	0.00	117'202.80	117'202.80	0.00	-117'202.80	0.00
Concept Intra-Muros & RCU	page 91	0.00	35'995.20	35'995.20	0.00	-35'995.20	0.00
Plan d'aménagement	page 91	0.00	46'467.00	46'467.00	0.00	-46'467.00	0.00
PAD - cadre "secteur Condémine"	page 91	0.00	104'475.40	104'475.40	-75'000.00	0.00	29'475.40
		847'426.80	827'983.35	1'675'410.15	-75'000.00	-1'519'500.00	80'910.15

Les amortissements obligatoires comptables, imposés par le Service des communes, sont fixés à CHF 147'734.00 soit le 1,34 %, alors que les amortissements financiers obligatoires sont fixés à CHF 266'633.35, soit le 2.43 % de notre dette.

Les engagements financiers hors bilan se chiffrent à CHF 12'159'388.75, dont ceux des Associations Réseau Santé Glâne et du CO de la Glâne qui génèrent des coûts qui influencent directement notre compte de fonctionnement.

 ENGAGEMENTS HORS BILAN			
Office du Tourisme	cautionnement	Fr.	60'000.00
Services auxiliaires	cautionnement	Fr.	500'000.00
EauSud SA - Bulle	cautionnement	Fr.	1'524'000.00
Réseau Santé Glâne	engagement	Fr.	6'656'008.20
C.O. de la Glâne	engagement	Fr.	3'419'380.55
TOTAL DES ENGAGEMENTS HORS BILAN		Fr.	12'159'388.75

Les recettes provenant du chapitre des impôts sont meilleures que prévu de CHF 1'155'652.02, soit 7,42 % de plus que le budget. Il est toujours très difficile de planifier les rentrées fiscales, en particulier pour les bénéfices des personnes morales, les impôts sur les gains immobiliers, les mutations immobilières et sur les prestations en capital qui sont, de par leur nature, des impôts conjoncturels. Compte tenu de la dynamique immobilière qui est en ce moment dans notre Commune, les comptes communaux devraient en tirer profit ces prochaines années avec les mutations immobilières et autres.

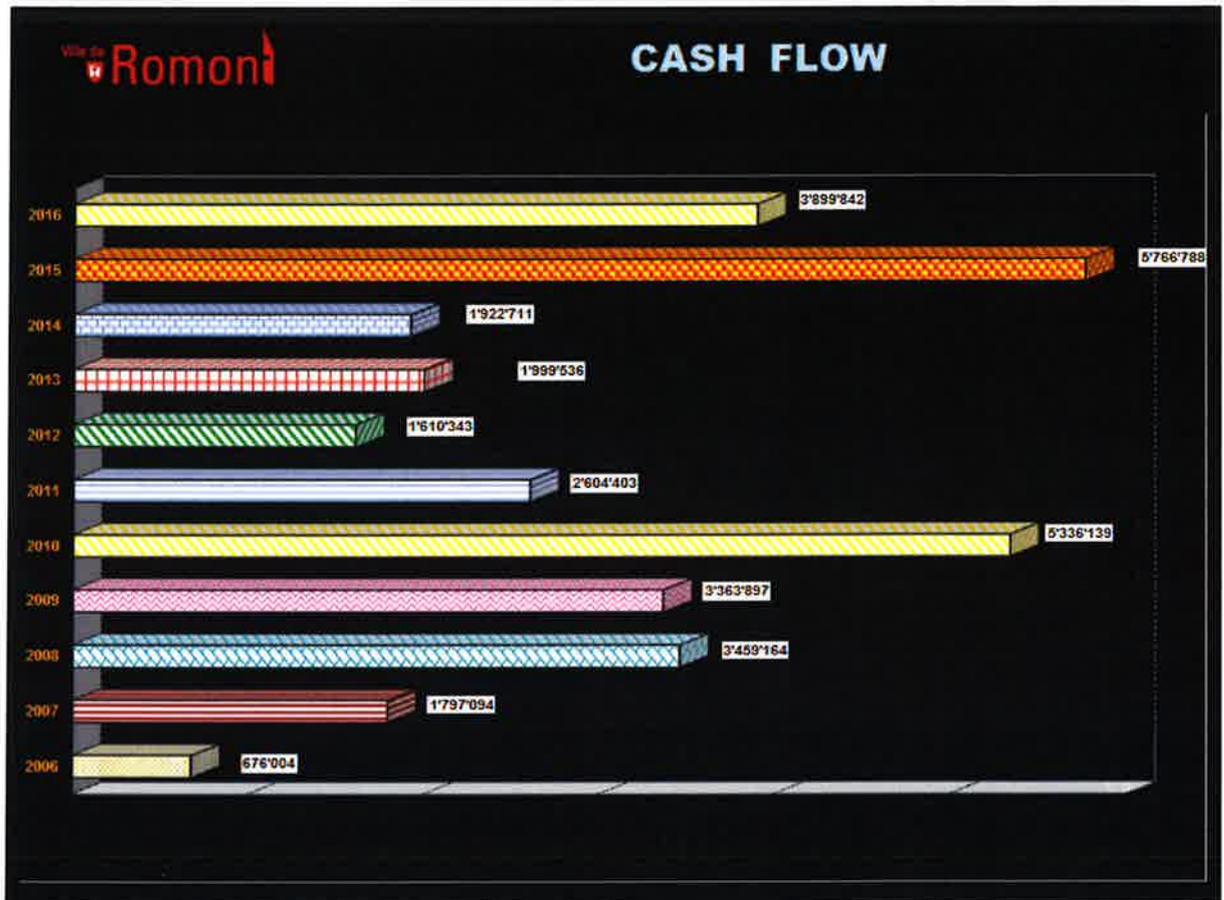
Ville de **Romond**

COMPTES DE FONCTIONNEMENT

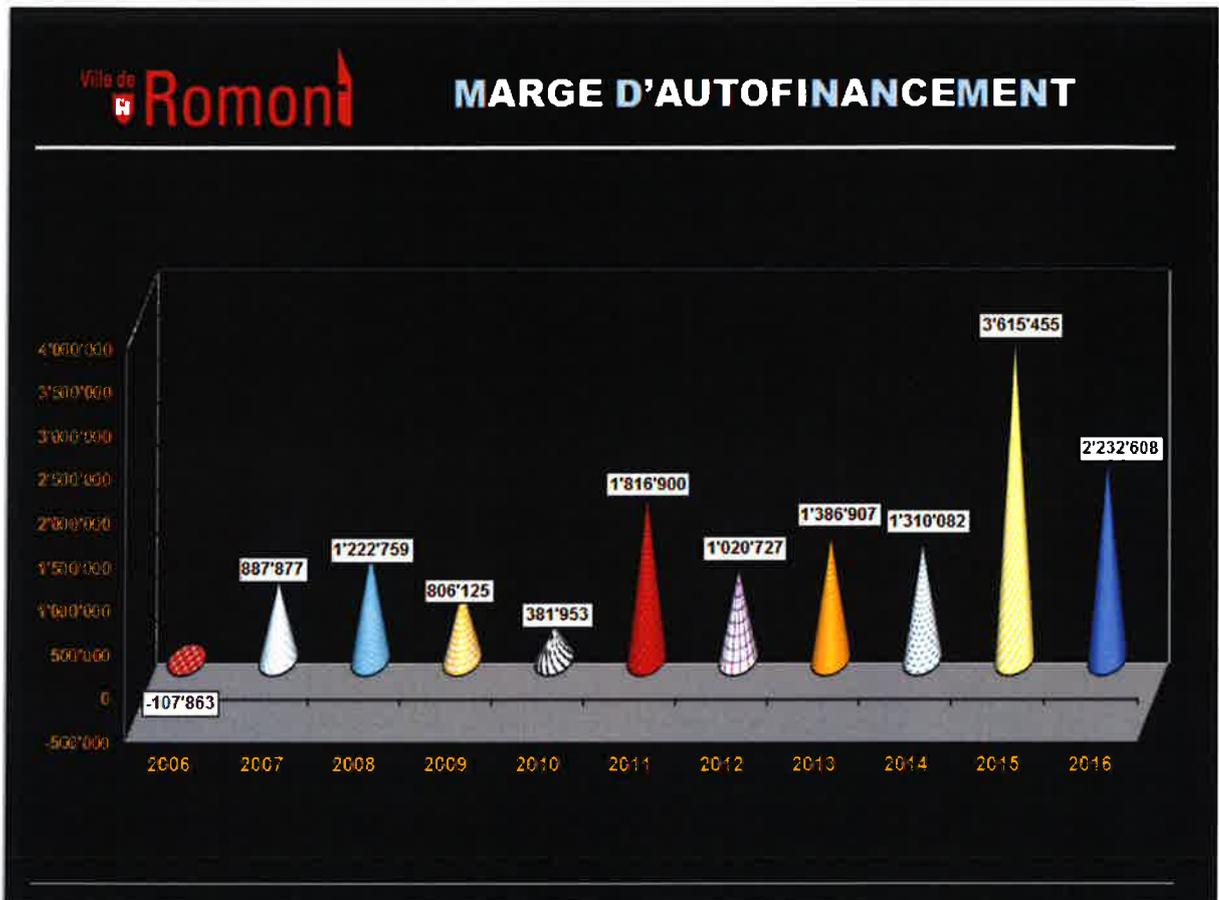
"IMPÔTS"	COMPTES 2016	BUDGET 2016	DIFFÉRENCE	%
Revenu Personnes Physiques	9'009'880.10	8'782'100.00	227'780.10	2.59%
Fortune Personnes Physiques	707'851.05	604'420.00	103'431.05	17.11%
Bénéfice Personnes Morales	1'744'974.25	1'421'050.00	323'924.25	22.79%
Capital Personnes Morales	240'736.45	331'580.00	-90'843.55	-27.39%
TOTAL IMPÔTS ORDINAIRES	11'703'441.85	11'139'150.00	564'291.85	5.06%
Contribution immobilière	2'594'046.60	2'500'000.00	94'046.60	3.76%
Gains & Mutations immobilières	1'061'029.50	650'000.00	411'029.50	63.23%
Autres impôts	1'357'384.97	1'271'100.00	86'284.97	6.78%
TOTAL CHAPITRE IMPÔTS	16'715'902.92	15'560'250.00	1'155'652.92	7.42%

En conclusion

Notre **Cash-Flow** », qui s'élève à **CHF 3'899'842.32**, est le reflet exact des liquidités dégagées par l'exercice comptable 2016.



La moyenne sur 5 ans de notre marge d'autofinancement permet le financement d'emprunts supplémentaires de CHF 36'000'000.00.



Ville de **Romoni** **CAPACITÉ D'EMPRUNT**

MARGE NETTE D'AUTOFINANCEMENT (MA)	CHF
MOYENNE SUR 5 ANS	2'008'535.08
MARGE NETTE D'AUTOFIN. STRUCTURELLE (MAS)	CHF
MOYENNE SUR 5 ANS	1'152'476.54
CAPACITE D'EMPRUNT SELON (MA)	CHF
MOYENNE SUR 5 ANS	36'000'000.00
CAPACITE D'EMPRUNT SELON (MAS)	CHF
MOYENNE SUR 5 ANS	21'000'000.00
MAS \cdot 10 % (frais d'exploitation évent.) \times 100	
Taux d'intérêt (1,0%) + Taux d'amortissement (4%)	

Le bilan fait apparaître un capital de CHF 5'754'123.63 qui représente notre fortune. Cette situation nous permettra d'obtenir une limite d'emprunt supplémentaire pour assurer le financement de nos investissements actuels et futurs.

Notre capacité d'emprunt est importante et les conditions actuelles du marché des capitaux sont propices avec des taux d'intérêts historiquement bas.

Nous devons tout de même rester attentifs aux conséquences des répercussions financières de chacune des demandes de crédit qui se présenteront.

Le Conseil communal vous propose d'accepter les comptes d'investissements et le compte de fonctionnement tels que je viens de vous les présenter. »

Romon **APPROBATION**

A) Les comptes d'investissements :

Excédent de dépenses de Fr. 3'495'459.10

B) Le compte de fonctionnement :

Excédent de recettes de Fr. 2'090'005.02

C) La fortune au 31.12.2016 de Fr. 5'754'123.63

Mme la Présidente remercie M. CORNU pour sa présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à Mme HELFER, Présidente, pour le rapport de la Commission financière.

« La Commission financière a examiné avec attention les comptes 2016 lors de ses séances des 25 avril et 2 mai 2017. Suite à notre première séance, nous avons formulé nos questions, auxquelles nous avons reçu une réponse du Conseil communal lors de notre deuxième séance en sa présence. Nous le remercions, ainsi que le Chef du Service des finances, pour la qualité et la précision de leur contenu.

L'année 2016 a été marquée par différents événements majeurs dans l'organisation et la gestion d'une commune. Le changement de législature au printemps 2016 avec l'arrivée de nouveaux Conseillers communaux, notamment à des postes-clés, tel que Syndic, Vice-Syndic et Directeur des Finances, en sont quelques exemples. Le nouveau Conseil communal a dès lors dû gérer la commune selon un budget présenté par l'ancien Exécutif et avec une baisse d'impôts de 5 centimes ! Nous tenons à féliciter et remercier le Conseil communal et son Personnel administratif pour la bonne tenue du budget et la présentation de ces comptes, complets dans leurs explications et surtout bénéficiaires !

Considérant la baisse du taux d'impôts, nous avons eu la confirmation qu'elle est totalement intégrée dans les recettes fiscales 2016, et ce grâce à la méthode de comptabilisation de ces dernières.

De plus, nous relevons les marges d'autofinancement positives depuis plusieurs années et la diminution de la dette nette, ce qui améliore la capacité d'emprunt et donc d'investissement de la commune, ainsi que les conditions d'emprunt auprès des institutions bancaires. Par ailleurs, plusieurs valeurs du patrimoine financier figurent à CHF 1.00, une réévaluation selon MCH2, améliora considérablement le bilan de la commune. En effet, dans l'optique d'une mise à jour du plan comptable harmonisé et de l'application de ses recommandations d'ici quelques années, nous saluons le fait que la commune n'ait pas effectué d'amortissements supplémentaires sur le patrimoine financier ou administratif.

Pour toutes ces raisons qui relèvent la très bonne tenue des comptes et une situation financière saine, ainsi capable d'assumer les futures charges financières du District, nous encourageons le Conseil communal à poursuivre sur cette voie et invitons le Conseil général à accepter les comptes de fonctionnement et d'investissements 2016.»

Mme la Présidente remercie **Mme HELFER** pour le rapport de la Commission financière.

EXAMEN DE DÉTAIL DES COMPTES 2016

Mme la Présidente passe au point 3 de la procédure d'examen des comptes 2016, c'est-à-dire l'examen de détails.

Les comptes et le rapport de gestion ayant été consciencieusement épluchés par chaque Conseiller et Conseillère général-e, par les membres de la Commission financière, dans les séances des Groupes politiques, il y a lieu de passer directement à l'examen de détail par chapitre et sous-chapitre, pour permettre à chacun de poser des questions sur d'éventuels points encore obscurs.

Pour plus de clarté lors des prises de parole, **Mme la Présidente** prie les Conseillers généraux de bien vouloir citer le numéro de compte auquel se réfère chaque intervention.

EXAMEN DE DÉTAIL DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2016

Lecture des chapitres et sous-chapitres de la page 26 à 41

Intervention :

- Page 24 - Gestion des crédits en cours - compte no 740.501.10 - rubrique construction chapelle mortuaire

M. Vincent BRODARD constate que cette demande de crédit fait déjà l'objet d'un dépassement de plus de CHF 40'000.00. Il constate également qu'il y a encore des factures à venir. Il demande d'où viennent ces dépassements et à quoi faut-il encore s'attendre comme dépassement sur ce crédit de la construction de la chapelle mortuaire ?

M. Pascal DELABAYS, Directeur du cimetière, indique que le crédit aurait dû être bouclé. Toutefois, en début d'année, une facture du Service du cadastre et de la géomatique est encore arrivée. Plutôt que de comptabiliser cette facture dans le fonctionnement, le Conseil communal a préféré être précis avec le coût total de la construction de la chapelle en passant cette écriture sur l'exercice 2017. Maintenant, toutes les factures sont rentrées. Il s'agissait de la dernière facture.

M. BRODARD remercie **M. DELABAYS** pour sa réponse.

EXAMEN DE DÉTAIL DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2016

Lecture des chapitres et sous-chapitres de la page 43 à 65

Aucune remarque.

RÉCAPITULATION PAR NATURE

Lecture des chapitres et sous-chapitres de la page 69 à 77

Aucune remarque.

BILAN : ACTIF / PASSIF

Lecture des chapitres et sous-chapitres de la page 78 à 82

Aucune remarque.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

- **Intervention de M. Eric BUCHMANN, pour le Groupe PDC**

« Dans sa séance préparatoire du 15 mai, le Groupe PDC a pris connaissance des comptes d'investissements et de fonctionnement 2016 de notre Commune.

En relation avec le compte d'investissements, il est important pour comprendre son fonctionnement, de se rapporter, comme chacune et chacun d'entre nous a pu le constater,

à la page 22 du fascicule des comptes soit au tableau de gestion des investissements qui nous indique la date et le montant des crédits votés, leur utilisation en 2016 et le solde des crédits au 31.12.2016. On peut ainsi constater et comprendre que des crédits votés ne sont pas tous utilisés la même année et sont reportés sur la ou les années suivantes. Nous remercions l'Exécutif et l'Administration communale pour l'établissement de ces tableaux de gestion qui sont plus explicites que de simples chiffres relatifs aux prévisions budgétaires et aux excédents de dépenses.

Le compte de fonctionnement présente un excédent de recettes de CHF 2'090'005.00, un cash-flow de fonctionnement de CHF 3'899'842.00, une capacité moyenne d'emprunt de CHF 36'000'000.00 sur 5 ans ainsi qu'une dette par habitant de CHF 175.00. Pour mémoire, la dette par habitant était encore de CHF 5'000.00 environ en 2006.

C'est avec satisfaction et à l'unanimité que le Groupe PDC a approuvé les comptes d'investissements et de fonctionnement. Nous remercions le Conseil communal ainsi que notre boursier communal et son équipe pour le travail fourni et la qualité des documents présentés. »

■ **Intervention de M. Nicolas PACCAUD, pour le Groupe Horizons Nouveaux**

« Le 8 mai dernier, le Groupe Horizons Nouveaux s'est rencontré pour préparer ce Conseil général et a soigneusement décortiqué les comptes d'investissements, de fonctionnement ainsi que le rapport de gestion.

Le résultat de l'exercice 2016 étant dans la même lignée que celui des années passées, il m'est facile de faire un copier-coller d'une de mes interventions précédentes sur ce point. Je ne vais donc pas reprendre tous les chiffres, mais dans les grandes lignes, nous ne pouvons que féliciter le Conseil communal ainsi que tous les Employés de la Commune qui ont respecté leur budget et ainsi généré un exercice 2016 bénéficiaire. J'espère que cette rigueur habitera encore longtemps les personnes qui œuvrent pour notre belle Commune.

Côté budget des investissements, peut-on se féliciter d'avoir investi moins que nous ne l'avions prévu ? C'est quand même plus de 19 millions de crédits en cours sur les 39,5 millions votés qui ne sont pas encore complètement réalisés et, si ceux-ci avaient été menés à leur terme, la dette par habitant serait sensiblement différente. Bien que la réalisation des investissements soit parfois dépendante de facteurs externes, il n'en reste pas moins que le rôle de chef d'orchestre revient à l'Exécutif romontois. Nous pouvons aussi compter sur notre puissante députation glânoise pour promouvoir nos intérêts au niveau cantonal. L'enthousiasme soulevé par de nouveaux investissements ne doit en aucun cas péjorer l'avancement des projets déjà en cours.

Le Groupe Horizons Nouveaux adresse tous ses remerciements aux personnes qui ont élaboré le rapport de gestion. C'est un document riche en enseignements qui démontre, par son épaisseur, que la gestion d'une Commune n'est pas une mince affaire.

Le Groupe Horizons Nouveaux acceptera les comptes de fonctionnement et des investissements et remercie l'Administration communale ainsi que le Conseil communal pour son excellent travail. »

▪ **Intervention de Mme Jacqueline BALMAT, pour le Groupe PLR**

« Dans sa séance du 10 mai 2017, le Groupe PLR a pris connaissance des comptes de l'année 2016.

Il relève avec satisfaction, les éléments ci-après :

- *Le bénéfice de l'exercice 2016 de CHF 2'090'005.00 est réjouissant !*
- *Les charges de fonctionnement sont bien maîtrisées et les clarifications apportées ont permis une bonne compréhension des écarts entre le budget et le réalisé. Elles ont été très appréciées.*
- *Le budget de l'année 2016 a été plus que largement respecté. De plus le résultat tient compte de la baisse d'impôt à CHF 0.90.*

Ce résultat qui permet d'entrevoir une vision optimiste est toutefois à pondérer car comme nous le savons tous, de lourds investissements et charges sont encore à venir. Aussi, le Groupe PLR demande au Conseil communal d'examiner attentivement chaque demande de crédit ayant une conséquence financière. En effet, il est important qu'elles soient en ligne avec la capacité financière de notre Commune et considérées dans le contexte global des investissements. D'autre part, les charges liées sont des éléments incontournables ayant un impact financier conséquent.

Le Groupe PLR remercie et félicite le Conseil communal, M. CORNU, Directeur des finances, M. GILLIERON, Chef de service ainsi que l'Administration communale pour l'excellent travail et la qualité de la présentation des comptes.

Le Groupe PLR approuve les comptes de l'année 2016 et recommande au Conseil général d'en faire de même. »

▪ **Intervention de M. Nicolas SALAMIN, pour le Parti Socialiste**

« Le Groupe PS a examiné attentivement les comptes 2016 lors de sa séance de préparation du 11 mai dernier. Il est clair que la situation financière actuelle de notre Commune est excellente et que cette bonne situation continue la tendance amorcée lors de la législature précédente. Nous pourrions reprendre les messages élogieux faits les années précédentes et les appliquer quasiment à l'identique à l'exercice 2016 présenté ce soir.

Les investissements planifiés sont toujours aussi conséquents, mais il est rassurant de voir que la Commune, grâce aux efforts consentis au cours des dernières années, possède une capacité d'emprunt de 36 millions de francs. La bonne gestion des comptes nous permet donc de voir avec une certaine sérénité les investissements à venir, investissements qui vont être essentiels pour notre population.

Les comptes de fonctionnement montrent également un solde positif conséquent de plus de 2 millions de francs. Ce solde positif est bien entendu très appréciable et personne ne va s'en plaindre. Cependant, le Groupe PS s'est posé la question si la prudence nécessaire à l'établissement des budgets, prudence certes demandée à tout responsable financier digne de ce nom, ne devrait pas être réajustée afin que la population de Romont, ses sociétés, ses écoliers, soient récompensés de leur soutien et des efforts fournis depuis de nombreuses années. Cette réflexion nous semble importante tout en étant évidemment conscient des

changements à venir qui auront une conséquence sur nos finances futures.

En conclusion, les membres du Groupe PS sont évidemment satisfaits par les comptes présentés et nous avons accepté à l'unanimité les comptes d'investissements et de fonctionnement 2016. Nous remercions et félicitons le Conseil communal pour la bonne gestion des comptes et adressons nos remerciements au Personnel communal pour son travail et son engagement au service de la population romontoise. »

▪ **Intervention de Mme Stefanie LOSEY, pour le Groupe Les Verts**

« Le Groupe Les Verts s'est retrouvé en début de semaine pour analyser les comptes d'investissements et de fonctionnement 2016, ainsi que le rapport de gestion.

Nous remercions et félicitons le Conseil communal, ainsi que les Employés de la Commune pour la bonne gestion des finances. Il est toujours plus agréable d'avoir un bénéfice en fin d'exercice, plutôt que des pertes.

Néanmoins, force est de constater que de nombreux investissements prévus n'ont pas été réalisés. Le Groupe des Verts tient à rappeler qu'une Commune n'est pas là pour faire du bénéfice, mais qu'elle doit investir l'argent dans des projets prioritaires et urgents ainsi que dans l'entretien de son patrimoine.

Le Groupe Les Verts félicite et remercie également toutes les personnes qui ont participé à la rédaction du rapport de gestion 2016. Ce document permet d'avoir un très bon aperçu de toutes les affaires communales.

Le Groupe Les Verts approuve les comptes de l'année 2016.»

ENTREE EN SEANCE DE M. LUC BARDET, CONSEILLER COMMUNAL

Mme la Présidente remercie les différents auteurs de ces interventions.

VOTE FINAL

VOTE DES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2016

VOTE / DECISION

**C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE
LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS 2016.**

VOTE DES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2016**VOTE / DECISION**

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LES COMPTES DE FONCTIONNEMENT 2016.

Au nom de tous les membres du Conseil général, **Mme la Présidente** adresse ses plus chaleureux remerciements au Responsable du dicastère FINANCES/ECONOMIE, M. Jean-Denis CORNU, au Chef du Service des Finances, M. Gabriel GILLIERON ainsi qu'à toute son équipe, pour l'excellent travail effectué.

RAPPORT DE GESTION 2016

Le rapport de gestion, très complet, est un document fort utile contenant une multitude d'informations et de données sur le fonctionnement de la Commune et ses habitants. C'est un immense travail minutieux et fouillé qui a le grand mérite d'apporter des renseignements sur les activités aussi variées et nombreuses conduites dans la Ville de Romont.

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LE RAPPORT DE GESTION 2016.

Mme la Présidente adresse ses remerciements et félicitations aux membres du Conseil communal, aux Chefs de Service, ainsi qu'au Personnel communal pour le grand travail que constitue l'élaboration de ce rapport.

3 VENTE DE LA PARCELLE RF 2137 – 10'724 M² DE TERRAIN EN ZONE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, ROUTE D'ARRUFFENS – À L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA GLÂNE, À ROMONT

RÉCUSATION DE M. ERIC BUCHMANN

Mme la Présidente passe la parole à **M. le Syndic**, Directeur du dicastère des affaires générales, pour la présentation du rapport du Conseil communal.

Mme la Présidente remercie **M. le Syndic** pour sa présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Thierry SCHMID**.

« La Commission financière s'est réunie les 25 avril et 2 mai derniers et a préavisé favorablement à l'unanimité des membres présents le message n° 3 concernant la vente de la parcelle RF 2137 à

l'Association du COG. Elle a noté que, si une dépollution du site s'avérait nécessaire, un montant maximum de CHF 20'000.00 serait à charge de cette Association, et que tout montant excédentaire serait à charge du ménage communal. En tant que propriétaire du terrain, il est normal que le risque de dépollution échoie à la Commune et la Commission financière appelle donc les Conseillers généraux à accepter ce message. »

Mme la Présidente remercie **M. SCHMID** pour le rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ **Intervention de M. Thierry ECOFFEY, pour le Groupe PDC**

«Réunis lors de leur séance de préparation, les membres du PDC se sont réjouis de l'avancée du projet pour le nouveau bâtiment du CO.

Ses installations profiteront à toutes les personnes du district.

Honorant son rôle de chef-lieu, notre Commune offre un terrain à un prix très attractif.

C'est à l'unanimité que nos membres soutiennent cette vente.»

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE LA VENTE DE LA PARCELLE RF 2137 – 10'724 M² DE TERRAIN EN ZONE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL, ROUTE D'ARRUFFENS – À L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA GLÂNE (COG), À ROMONT.

RETOUR EN SÉANCE DE M. ERIC BUCHMANN.

4.1 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 80'000.00 POUR L'ÉLABORATION D'UN CONCEPT DE STATIONNEMENT DÉTAILLÉ

Mme la Présidente passe la parole à **M. Marc MENOUD**, Conseiller communal, Directeur du dicastère CONSTRUCTIONS/AMENAGEMENT, pour la présentation de cette demande de crédit.

Mme la Présidente remercie **M. Marc MENOUD** pour sa présentation.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Nicolas SALAMIN**.

« La Commission financière a étudié durant ses séances des 25 avril et 2 mai derniers le message 4.1 concernant la demande de crédit de CHF 80'000.00 pour l'élaboration d'un concept de stationnement détaillé.

Cette demande de crédit fait suite à une série de demandes antérieures sur ce même sujet. Suite aux questions de la Commission financière, le Conseil communal a cependant pu tout d'abord clarifier le rôle et l'état de chacune de ces demandes de crédits et donc expliquer la nécessité de la demande faisant l'objet de ce message.

La Commission financière a dès lors accepté ce crédit à l'unanimité et invite le Conseil général à en faire de même. »

Mme la Présidente remercie M. SALAMIN pour le rapport de la Commission financière.

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ Intervention de M. Valentin BARD, pour le Groupe PLR

«Lors de sa séance de préparation, le Groupe PLR a longuement discuté de la demande de crédit qui nous est proposée. Il en est ressorti les points suivants :

- 1. La Commune de Romont est au bénéfice de plusieurs études de stationnement. Toutes ont eu un coût certain, malgré une utilité toute relative jusqu'à ce jour. Aussi, le Groupe PLR invite le Conseil communal à ce que le concept de stationnement, objet du vote du jour, soit utilisé à des fins pratiques et concrètes.*
- 2. Il est de notoriété publique qu'un concept de stationnement est un instrument sensible. Fort de ce constat, le Groupe PLR invite le Conseil communal à impliquer le maximum d'intervenants touchés par ce concept, soit notamment les Commissions du Conseil général ou les commerçants, pour ne citer qu'eux.*
- 3. Avant que le concept de stationnement en tant que tel ne soit défini sur la base des résultats qui ressortiront de l'étude, le Groupe PLR souhaite d'ores et déjà rendre le Conseil communal attentif sur l'importance de bénéficier de suffisamment de places de parc pour les commerces présents dans l'intra-muros, sans quoi un exode des consommateurs, et donc des commerces, serait à craindre.*

Nous relevons également que le concept de stationnement est un instrument qui doit être développé en accord avec le reste de l'aménagement intra-muros, afin de rendre ce dernier plus attrayant, plus stimulant, plus accueillant et plus concurrentiel dans son ensemble.

- 4. La Ville de Romont, de par sa géographie, sa colline et son histoire, est différente de bon nombre d'autres communes fribourgeoises. Les spécificités qui sont les nôtres doivent donc être prises en compte et les concepts déjà en vigueur dans d'autres villes ne peuvent être transposés sans autre pour Romont.*

Tout en rendant le Conseil communal attentif aux points qui viennent d'être relevés, le Groupe PLR invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit. »

■ **Intervention de Mme Stéphanie CHOFFLON, pour le Groupe PDC**

«Lors de sa séance de préparation, le Groupe PDC a étudié la demande de crédit de CHF 80'000.00 pour l'élaboration d'un concept de stationnement.

Le Groupe soutient cette demande qui englobe la problématique du parcage dans son ensemble et sur la totalité du territoire communal. Elle définit des objectifs clairs avec un plan d'études précis. Le parcage, principalement en ville, doit satisfaire autant les habitants que les commerçants tout en préservant l'aspect touristique de notre ville.

Notre Groupe encourage le Conseil communal dans ses démarches et souhaite que les modifications nécessaires soient prises lorsqu'une solution profitable à tous sera trouvée. »

■ **Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, pour le Groupe Les Verts**

«Le Groupe Les Verts constate que le Conseil communal va de l'avant dans un concept général de mobilité, incluant non seulement le stationnement mais également la mobilité douce et les transports publics. Nous l'en remercions.

Bien qu'il s'agisse là d'une nouvelle étude, elle nous semble non seulement utile, mais bien pensée, et échelonnée à court, moyen et long terme. Le descriptif de l'étude est fort bien détaillé. Les buts sont clairement définis et le déroulement phase par phase est organisé et explicite.

Nous recommandons donc au Conseil général d'approuver cette demande de crédit. »

■ **Intervention de Mme Pascale ZERMATTEN, pour le Groupe Socialiste**

« Début mai, le Groupe socialiste s'est retrouvé pour préparer la séance de ce soir. Arrivé à ce message que le Groupe PS soutient, les discussions et réflexions étaient, au début, plutôt d'ordre rationnel. Puis le rêve et l'enthousiasme ont pris le dessus et nous avons eu envie de partager nos considérations.

Romont, je pense que tout le monde s'accorde à le dire, est une belle ville. Comment la rendre plus agréable à vivre, plus fonctionnelle, plus attrayante ? Oui les parkings sont bien utiles, mais pourquoi ne pas oser plus, voir plus grand, plus loin.

Penser à un bel avenir, avec une autre mobilité, avec des transports publics performants qui desservent tous les quartiers de la ville (et pourquoi pas un téléphérique qui relierait la gare et le centre-ville ?), avec des places publiques conviviales, et aussi des rues animées.

Nous pensons qu'il faut vraiment regarder le développement de Romont (mobilité y compris), dans son ensemble et espérer que des projets, qui aujourd'hui semblent des utopies, deviennent des réalités agréables et fonctionnelles. »

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 80'000.00 POUR L'ÉLABORATION D'UN CONCEPT DE STATIONNEMENT DÉTAILLÉ.

4.2 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 200'000.00 POUR LA RÉFECTION DU MUR DU POYET ET DU MUR DU CIMETIÈRE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, pour la présentation du rapport du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à **M. Christophe GIRARD**.

« Dans ses séances des 25 avril et 2 mai 2017, la Commission financière a étudié la demande de crédit précitée. Après discussion, ces travaux ont été jugés nécessaires et réalisables sur le plan financier. C'est à l'unanimité que la Commission financière a accepté cette demande de crédit et invite les membres du Conseil général à en faire de même. »

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 200'000.00 POUR LA RÉFECTION DU MUR DU POYET ET DU MUR DU CIMETIÈRE.

4.3 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 250'000.00 POUR L'ASSAINISSEMENT DE ROUTES COMMUNALES

Mme la Présidente passe la parole à **M. Emmanuel BUSSARD**, Conseiller communal, en charge du dicastère SECURITE/VOIRIE, pour la présentation du rapport du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Corinne FINGER**.

« Réunie en séance les 25 avril et 2 mai dernier, la Commission financière a étudié la demande de crédit de CHF 250'000.00 pour l'assainissement des routes communales. Le Conseil communal ayant répondu aux questions, la Commission a accepté à l'unanimité cette demande de crédit qui permettra de poursuivre l'entretien des routes et trottoirs amorcé il y a cinq ans et demande au Conseil général d'en faire autant. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

■ Intervention de M. Philippe AYER, pour le Groupe PLR

«La demande de crédit pour l'assainissement des routes communales a retenu la meilleure attention du Groupe représentant le PLR de Romont.

Tout en étant d'accord avec la demande générale de crédit, la part concernant la continuation du chemin gravelé route de Bossens nous interpelle.

La première partie de ce chemin, depuis le rondpoint de la Maula, est déjà réalisée. Constatation est faite qu'en été, ce chemin gravelé est beaucoup utilisé par les promeneurs et usagers quotidiens, ce qui leur garantit une bonne sécurité.

Cependant, en cas de mauvais temps ou en hiver, ce chemin est inutilisable et les usagers marchent sur la route, ce qui n'est pas optimal. De plus, cette bordure est déjà en partie abîmée.

Le tronçon depuis le rondpoint de La Maula jusqu'à la gare est certainement le plus utilisé. Il mériterait aussi une meilleure sécurité des usagers, qu'ils soient piétons, cyclistes ou conducteurs.

Au vu de ce qui précède, le Groupe PLR invite le Conseil communal à réfléchir, pour l'avenir, à la mise en place d'un trottoir en bonne et due forme pour la totalité du tronçon de la gare jusqu'au sommet de la Route de Bossens. Malgré cette remarque, le Groupe PLR soutient la demande de crédit telle que proposée par le Conseil communal et invite le Conseil général à en faire de même. »

■ Intervention de Mme Christelle MASUR LUU, pour le Groupe Les Verts

« Les travaux mentionnés dans le message nous semblent tout à fait pertinents. La sécurité des cyclistes et des piétons nous tenant particulièrement à cœur, nous ne pouvons que saluer cette initiative. Nous remercions également le Conseil communal pour la clarté de ce message qui détaille les travaux prévus en toute transparence.

Nous recommandons donc au Conseil général d'approuver cette demande de crédit. »

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 250'000.00 POUR L'ASSAINISSEMENT DE ROUTES COMMUNALES.

4.4 DEMANDE DE CREDIT DE CHF 900'000.00 POUR LA MISE EN SÉPARATIF DU SECTEUR DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA GLÂNE (COG)

Mme la Présidente passe la parole à M. Luc BARDET, Conseiller communal en charge du dicastère EAU/EPURATION/ENVIRONNEMENT, pour la présentation du rapport du Conseil communal.

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Mme la Présidente passe la parole à M. Jean-Marcel SCHMOUTZ.

«Lors de sa séance du 2 mai dernier, la Commission financière a accepté à l'unanimité des membres présents la demande de crédit de CHF 900'000.00 pour la mise en séparatif du secteur du Cycle d'Orientation de la Glâne.»

Sachant que le compte épuration doit s'autofinancer, et au vu des crédits déjà votés et ceux à venir, le Conseil communal nous a fait savoir qu'il faudra probablement prévoir une augmentation des taxes d'épuration.

Tout en prenant compte de cette information, la Commission financière vous invite à accepter cette demande de crédit. »

DISCUSSION DE PORTEE GENERALE

▪ Intervention de Mme Ophélie BRODARD, pour le Groupe Les Verts

«Nous tenons à remercier le Conseil communal pour ce projet. Les documents transmis aux Conseillères et Conseillers généraux sont clairs et le budget détaillé est totalement transparent.»

Les Verts soutiennent la mise en séparatif du secteur du COG.»

VOTE / DECISION

C'EST A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS QUE LE CONSEIL GENERAL ACCEPTE CETTE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 900'000.00 POUR LA MISE EN SÉPARATIF DU SECTEUR DU CYCLE D'ORIENTATION DE LA GLÂNE (COG).

5 ELECTION D'UN/E MEMBRE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS

Suite à la démission de M. Thierry ECOFFEY de son poste de membre de la Commission des naturalisations, représentant du Parti PDC, il y a lieu de le remplacer.

Sur proposition du Groupe PDC, le Bureau a reçu la candidature de M. Floriane VALLELIAN.

Pour rappel, les dispositions de l'art. 46 de la Loi sur les communes sont applicables pour les élections. Ces dispositions, modifiées le 1^{er} juillet 2015, sont les suivantes :

Art. 46

1

Sous réserve de l'al. 1^{bis}, les élections ont lieu au scrutin de liste et à la majorité absolue des bulletins valables au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour. En cas d'égalité, le président procède au tirage au sort.

1bis

Si le nombre de candidats est égal ou inférieur au nombre de sièges à pourvoir, tous les candidats sont élus tacitement, à moins que l'organisation d'un scrutin de liste conformément à l'al. 1 ne soit demandée par un cinquième des membres présents.

Aucune autre proposition de candidature n'est formulée.

DECISION

MME FLORIANE VALLELIAN EST ELUE TACITEMENT EN VERTU DE L'ARTICLE 46 AL. 1BIS DE LA LOI SUR LES COMMUNES MEMBRE DE LA COMMISSION DES NATURALISATIONS.

« *Applaudissements...* ».

Mme la Présidente félicite Mme Floriane VALLELIAN pour son élection.

Elle remercie M. Thierry ECOFFEY pour son investissement au sein de cette Commission des naturalisations tout au long de son mandat.

6. DIVERS

6.1 SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 6 JUILLET 2017

- **Intervention de M. Dominique BUTTY, Syndic**

M. le Syndic rappelle que la séance du Conseil général du 6 juillet 2017 (inscrite « en réserve » dans le calendrier) est annulée en raison de manque de substance à inscrire à l'ordre du jour.

6.2 BOITE A LIVRES

- **Intervention de M. Christian PERRIER, Conseiller communal, en réponse à une intervention de Mme Nicole BARDET**

« Lors de la séance du Conseil général du jeudi 6 octobre 2016, Mme Bardet interpellait le Conseil communal pour lui suggérer l'installation d'une boîte à livres à Romont. Après discussions, le Conseil communal a décidé d'accepter cette proposition. »

Des démarches ont été entreprises auprès de la Société Swisscom pour connaître les possibilités d'acquisition d'une ancienne cabine téléphonique. Dite Société nous a alors proposé de nous mettre à disposition gratuitement, contre entretien, la cabine téléphonique désaffectée sise à la Grand-Rue. En principe, la Société Swisscom vend ces anciennes cabines au prix de CHF 1'500.00.

Le Conseil communal a accepté cette proposition et a confié à Mme Laure DELABAYS la mission de décorer l'extérieur de cette cabine et d'organiser son intérieur.

La gestion et le contrôle de cette cabine à livres seront sous la responsabilité de la Bibliothèque de Romont. Elle sera mise à disposition des lecteurs d'ici la fin du mois de mai. »

Mme Nicole BARDET remercie M. PERRIER pour la bonne solution trouvée et se réjouit que cette demande provenant de la population ait été prise en considération par le Conseil communal et qu'une réponse favorable ait pu lui être apportée.

6.3 BATIMENTS SCOLAIRES DE ROMONT

- **Intervention de Mme Micheline POULIN, Conseillère communale, en réponse à des interventions de Mme Christelle MASUR LUU**

« Le Conseil communal a bien pris note des différentes interventions du Parti Les Verts concernant les bâtiments scolaires de Romont, notamment lors des deux dernières séances du Conseil général, à savoir celles des 15 décembre 2016 et 23 février 2017.

Il se doit d'apporter des précisions et des corrections aux affirmations et déclarations faites par Mme MASUR LUU. Le Conseil communal ne peut en effet admettre de tels propos.

Bâtiment de la Condémine

Contrairement à ce qu'affirme Mme MASUR LUU, les containers ne se multiplient pas inexorablement sur le site de la Condémine. Depuis 2009, trois pavillons y ont été installés. Ces trois pavillons n'ont pas toujours été occupés par une classe. Ils l'ont été en fonction des fluctuations des arrivées et des départs des élèves.

Par exemple, pour cette année scolaire 2016/2017, nous avons enregistré à ce jour quarante-trois départs et trente arrivées d'élèves. Une fermeture de classe est programmée pour la rentrée 2017/2018, ce qui libérera un pavillon pouvant aisément être utilisé comme salle d'appui ou autre.

Mme MASUR LUU affirme que la forme des pavillons n'est pas pratique pour aménager une classe. Ceci est surprenant et incompréhensible, quand on sait que ce type de pavillon est présent sur de nombreux autres sites scolaires. Elle reporte également des problèmes de régulation de la température. Or ces pavillons sont équipés de radiateurs en suffisance et sont reliés au chauffage à mazout du bâtiment principal. Le brûleur de la chaudière a d'ailleurs été changé afin d'assurer une puissance de chauffage suffisante

suite à l'ajout de trois pavillons. Des contrôles réguliers des températures sont effectués par le service d'entretien de la Commune et aucune anomalie n'a été décelée.

Grâce à l'installation de ces pavillons qui, il est important de le répéter, respectent tous les standards requis pour accueillir des classes d'enseignement, nous répondons parfaitement aux fluctuations du nombre d'élèves en attendant la construction du nouveau complexe scolaire.

Bâtiment de la Ville

Contrairement à ce qu'affirme Mme MASUR LUU, aucune salle de fortune n'a été bricolée.

Pour rappel, en 2011, suite à la décision de la DICS de diminuer le nombre d'élèves par classe, nous nous sommes retrouvés avec un manque de salles. Pour y remédier, une classe ayant un nombre d'élèves restreint et occupant une salle standard a été déplacée dans une salle nouvellement créée à côté de la salle des maîtres. Cette solution a été soumise et approuvée par la Direction de l'enseignement spécialisé ainsi que par le Corps enseignant.

Le parallèle établi entre l'espace dévolu aux élèves de cette salle de classe et l'espace vital nécessaire aux animaux est pour le moins malheureux et inadmissible. Cette classe de 35 m² est actuellement occupée par sept élèves alors qu'une salle standard de 81 m² accueille souvent jusqu'à 24 élèves.

En 2011 (et non en 2008 comme le cite Mme MASUR LUU de manière erronée), un projet pilote a été proposé aux écoles de Romont, projet pilote appelé « teamteaching ». Il s'agissait d'intégrer des enfants bénéficiant d'un enseignement spécialisé dans une classe standard. Cette classe était conduite par deux enseignants dont un enseignant spécialisé.

Pour certaines branches, les élèves en intégration bénéficiaient d'un enseignement de la part du maître spécialisé. Il était ainsi nécessaire de pouvoir disposer d'une pièce parallèle à la salle de classe, d'où la création de cette paroi au fond du couloir. Ces périodes d'enseignement restaient limitées dans la journée.

Ces aménagements ont également reçu l'accord des responsables de ce projet à l'époque.

Le projet est depuis lors terminé. Il est donc totalement faux d'affirmer que des classes sont situées dans les corridors. Aucune salle de classe n'a jamais été aménagée dans les couloirs de l'Ecole de Romont !

Mme MASUR LUU affirme que la salle vidéo a été perdue ! Là également, il s'agit de propos erronés. La salle vidéo qui était située au dernier étage du bâtiment a été transférée dans la grande salle du rez-de-chaussée. Cette salle peut être totalement assombrie et est parfaitement équipée pour les projections vidéo.

La salle vidéo initiale accueille maintenant une classe de développement et est entièrement équipée pour l'enseignement. A titre d'information, la surface de cette salle fait 68 m² et est occupée par 12 élèves. A ce jour, aucune remarque négative émanant

des enseignantes utilisant cette salle nous est parvenue. Les propos de Mme MASUR LUU sont dès lors totalement infondés.

Des cours d'appui dans le corridor. Effectivement, il arrive que des élèves reçoivent des cours d'appui dans le corridor. Souvent, c'est un choix de l'enseignant. Pour qui connaît et fréquente l'Ecole de Romont depuis de nombreuses années, cette pratique ne date pas d'aujourd'hui et reste limitée. D'ailleurs, des solutions peuvent toujours être trouvées pour occuper d'autres locaux.

Centre sportif de Bossens et projet ZELDA

Mme MASUR LUU fait un parallèle bien malheureux et pas du tout adéquat entre le projet de la nouvelle école ZELDA et la rénovation du Centre de sport de Bossens.

En effet, contrairement à ce qu'elle affirme, le Conseil communal se soucie à tous les niveaux des préoccupations et des besoins de la population romontoise, et cela est son devoir.

Comment peut-on pareillement ignorer et mépriser le rôle éducatif que constitue la pratique du sport pour la jeunesse ? L'éducation est un tout. Favoriser les loisirs en contribuant à l'équilibre et au développement personnel, encourager la pratique du sport et développer les possibilités de délasserment sont des obligations légales et morales pour la Commune de Romont.

Mettre tout en oeuvre pour permettre aux élèves d'évoluer dans un environnement favorable, c'est cultiver l'envie d'apprendre. Pour le Conseil communal, c'est une évidence et une priorité et il y travaille au quotidien. Faire preuve d'une attitude constructive et d'un état d'esprit positif et d'honnêteté, cela devrait aussi être une priorité et une évidence pour tout le monde. Ces qualités sont fondamentales pour assurer un développement sain et respectueux des élèves.

Il est primordial de rappeler que l'Ecole de Romont est dirigée par un Responsable d'Etablissement et que, régulièrement, des séances ont lieu avec lui pour discuter et assurer une gestion optimale au sein de la structure scolaire. Les problèmes sont évoqués et à chaque fois des solutions sont élaborées et trouvées. De toutes les critiques et remarques de Mme MASUR LUU, aucune n'a été reprise et confirmée par le Responsable d'Etablissement.

En conclusion, le Conseil communal réaffirme que sa priorité est bien d'assurer et d'offrir les meilleures conditions d'enseignement possibles pour les élèves ainsi que pour les enseignants.

Le nouveau bâtiment scolaire ouvrira une nouvelle ère pour les écoles de Romont. Le Conseil communal en a fait une priorité pour les semaines et mois à venir. Il y travaille au quotidien et pourra prochainement dévoiler sa vision, ses choix et convictions par rapport à ce projet. »

6.4 ECONOMIES D'ENERGIE

- **Intervention de M. Luc BARDET suite à une question posée lors d'une séance du Bureau du Conseil général**

Voir dossier de présentation ci-joint (cf annexe 1).

6.5 PROPOS DE MME MASUR LUU LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU JEUDI 23 FEVRIER 2017

- **Intervention de Mme Stéphanie CHOFFLON, pour le Groupe PDC**

« Le Groupe PDC a relu avec grand intérêt l'intervention de Mme MASUR LUU prononcée dans la rubrique « Divers » de la séance du Conseil général du 23 février 2017.

Outre sa surprise sur l'état des méconnaissances de Mme MASUR LUU au sujet de l'abandon du projet ZELDA, qui n'a pourtant été officiellement annoncé que le soir même, le Groupe PDC a relu avec consternation les menaces de poursuites judiciaires formulées en fin de message à l'encontre de l'Exécutif !

Le Groupe PDC soutient pleinement la décision du Conseil communal, et ceci dans le but d'améliorer un projet qui profitera aux enfants de la Commune de Romont.

Travaillons ensemble et dans le respect de tous, pour le bien et le futur de notre Ville qu'est Romont. »

6.6 INAUGURATION DU NOUVEAU BATIMENT DU FOYER STE-MARGUERITE, A VUISTERNENS-DVT-ROMONT

- **Intervention de Mme Stefanie LOSEY, pour le Groupe Les Verts**

« C'est avec beaucoup d'intérêt que le Groupe Les Verts a pris connaissance de l'inauguration du nouveau bâtiment du Foyer Ste-Marguerite, à Vuisternens-dvt-Romont en mars dernier. Ce nouvel établissement permettra de mieux accueillir et soigner des personnes qui ne peuvent plus vivre chez elles, en raison de leur âge ou de leur état de santé.

Si l'offre des EMS est destinée aujourd'hui à des personnes qui ne peuvent plus vivre seules, elle est complétée par l'aide et les soins à domicile, qui s'adressent à des personnes de tout âge, confrontées à des difficultés liées à des situations exceptionnelles. Dans certaines situations, ni l'une ni l'autre de ces deux solutions ne convient. Il existe des personnes pour lesquelles l'aide et les soins à domicile ne suffisent pas, mais qui pourraient encore très bien vivre dans un appartement médicalisé ou une structure y ressemblant.

Sachant que des structures intermédiaires sont moins coûteuses que le placement en EMS, mais aussi plus appréciées de nos aînés, nous aimerions savoir quelle est actuellement l'offre de ce type de structure à Romont. Quelle est la stratégie du Conseil

communal pour les années à venir, sachant que la population vieillit et que de telles structures prennent du temps à se réaliser ?

6.7 AMENAGEMENTS POUR LE PARQUAGE DES VELOS EN VILLE ET COMMISSION « VELOS »

■ Intervention de Mme Nicole BARDET, pour le Groupe Les Verts

« Plusieurs cyclistes nous ont fait remarquer qu'il est malaisé de parquer son vélo à Romont. Il n'y a presque pas de parcs à vélos. Nombre de rues – et leurs trottoirs – sont en pente et il est difficile d'y garer son vélo, celui-ci facilement déséquilibré, risquant de tomber. Afin de favoriser ce mode de déplacement respectueux de l'environnement, bon marché et bénéficiant de subventions pour sa version électrique, nous aimerions que la Commune envisage d'installer des abris vélos devant tous ses bâtiments.

La Commune peut-elle équiper ses bâtiments de parcs à vélos avec des supports permettant de cadenasser son vélo à un point fixe et si possible avec un toit dans un proche avenir ? Si oui, dans quels délais ? Et si non, pour quelles raisons ?

D'autre part, nous avons appris que la Ville de Bulle dispose d'une Commission « vélos ». Des élus locaux, mais aussi des délégués de l'Association Pro Vélo, y siègent. Au vu des résultats visibles sur le terrain, une telle Commission nous semble une excellente idée. Cette Commission pourrait traiter de tous les thèmes en lien avec le vélo à Romont et faire des propositions à l'Exécutif.

Le Conseil communal pourrait-il prochainement mettre sur pied une Commission « vélos ». Si oui dans quels délais ? Et si non, pour quelles raisons ? »

6.8 COMMERCES DE L'INTRA-MUROS

■ Intervention de Mme Ophélie BRODARD, pour le Groupe Les Verts

« Les Verts sont particulièrement ravis de l'ouverture du « Bocal du Coin » en vieille-ville de Romont et de la synergie entre les différents commerces que ce magasin en vrac encourage.

Cependant, nous nous interrogeons sur le soutien qu'obtiendra l'activité commerciale en ville lorsque le Centre commercial du Pré des Comtes sera ouvert. En effet, il sera alors possible de faire tous ses achats dans un seul endroit, ce qui risquerait d'affaiblir les commerces en vieille-ville.

Que compte faire le Conseil communal pour soutenir l'activité commerciale en vieille-ville ?

CONCLUSIONS DE M. DOMINIQUE BUTTY, SYNDIC

« Notre analyse est que vous êtes les éléments démocratiques basiques et indispensables au foisonnement de notre Commune. A ce titre, vous avez tout notre respect et nous vous remercions.

Nous remercions également toute l'Administration pour son dévouement. Ce n'est que du bonheur de travailler avec vous. On voit, dans son fonctionnement, que tout va bien.

Je tiens également à remercier mes collègues du Conseil communal au sein duquel règne un mouvement formidable. Ce n'est donc que du bonheur de se retrouver tous les lundis pour travailler ensemble. Enfin, je rappelle que ce dimanche ont lieu des votations. Je vous invite à aller voter et à faire voter, car c'est important de voter. Il y a des pays dans le monde où ce n'est pas un droit acquis. »

CONCLUSIONS DE MME CHRISTINE VALLÉLIAN, PRESIDENTE

« Nous voici arrivés au terme de notre séance. Elle fut dense et très dynamique. Ce soir, nous avons accepté de bons comptes 2016. Nous savons qu'il est important pour un Exécutif de présenter des comptes positifs, sachant le futur de la Commune.

Continuons pour l'année 2017 à être vigilants et attentifs aux dépenses à venir. Je vous rappelle ... c'est le dernier moment pour la votation du 21 mai. Je vous remercie de votre présence et vous donne rendez-vous le 5 octobre.

Je souhaite un bel été à vous toutes et tous. Parc ces mots je clos cette séance en vous remerciant de votre attention. »

« Applaudissements ».

Au nom du Conseil général

La Présidente



Christine VALLELIAN

Le Secrétaire



Yves BARD

Romont, juin 2017/YB/hp

Annexe 1

- Economie d'énergie : présentation de M. Luc Bardet

Conseil général du 18.05.2017

Economies d'énergies & éclairage public

Cette présentation fait suite à une question posée lors d'une séance du Bureau du Conseil Général concernant les économies d'énergies réalisées dans le domaine de l'éclairage public.

Avant de passer aux chiffres, un bref rappel de la base légale sur laquelle s'appuie l'action communale s'impose.

•Loi du 9 juin 2000 sur l'énergie

- Art. 1 But

¹ Dans la perspective du développement durable, la présente loi a pour but de contribuer à un approvisionnement énergétique suffisant, diversifié, sûr, économique et compatible avec les impératifs de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire.

² A cet effet, elle vise à :

- a) assurer une production et une distribution de l'énergie économiques, compatibles avec les impératifs de la protection de l'environnement ;
- b) promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie ;
- c) encourager le recours aux énergies renouvelables ;
- d) favoriser l'utilisation des énergies indigènes.

La loi cantonale sur l'énergie donne le cadre de l'action communale (et cantonale) en matière de gestion de l'énergie en général, électricité comprise.

L'article premier rappelle que l'action du Canton et des communes s'inscrit dans la perspective du développement durable.

Le deuxième alinéa de ce même article précise les principaux buts à atteindre:

- a) assurer une production et une distribution de l'énergie économiques mais compatibles avec les impératifs de la protection de l'environnement ;
- b) **promouvoir l'utilisation économe et rationnelle de l'énergie ;**
- c) encourager le recours aux énergies renouvelables ;
- d) favoriser l'utilisation des énergies indigènes.

Il s'agit donc de trouver un savant équilibre entre aspects économiques et de protection de l'environnement.

•Loi du 9 juin 2000 sur l'énergie

- Art. 5 Devoirs de l'Etat et des communes

⁶ Pour leurs propres besoins en électricité, les bâtiments de l'Etat et des communes sont progressivement alimentés par les entreprises d'approvisionnement en électricité au moyen de courant vert labellisé « Naturemade star », ou équivalent, produit dans le canton.

⁷ L'Etat et les communes s'engagent, d'ici au 31 décembre 2018, à assainir l'éclairage public dont ils ont la charge, afin de le rendre conforme à l'état de la technique et de l'exploiter de manière efficace au sens de l'article 15a de la présente loi.

A l'article 5 alinéa 7 précise ce qui doit être atteint en matière d'éclairage public et fixe un délai précis découlant de la loi fédérale.

D'ici au 31 décembre 2018, les communes **doivent** assainir leur éclairage public afin de le rendre conforme à l'état de la technique et de l'exploiter de manière efficace.

Le Canton via les distributeurs d'électricité ont subventionné ces assainissements. Ces subventionnement vont progressivement prendre fin.

L'assainissement de l'éclairage public tel que pratiqué à Romont n'est une lubie de quelques Conseillers Communaux mais bien une obligation légale.

•Loi du 9 juin 2000 sur l'énergie

- Art. 15a Eclairage

⁴ Les éclairages qui diffusent de la lumière vers le ciel ou qui illuminent le paysage sont interdits. Pour des motifs importants, la commune peut autoriser des exceptions limitées dans le temps.

⁵ Les communes peuvent fixer par voie de règlement des exigences particulières relatives à l'efficacité énergétique, la luminosité et les **heures de fonctionnement destinées aux éclairages.**

A l'article 15a alinéa 4 et 5 précisent ce que "efficace" signifie en matière d'éclairage.

⁴ Les éclairages qui diffusent de la lumière vers le ciel ou qui illuminent le paysage sont interdits. Pour des motifs importants, la commune peut autoriser des exceptions limitées dans le temps.

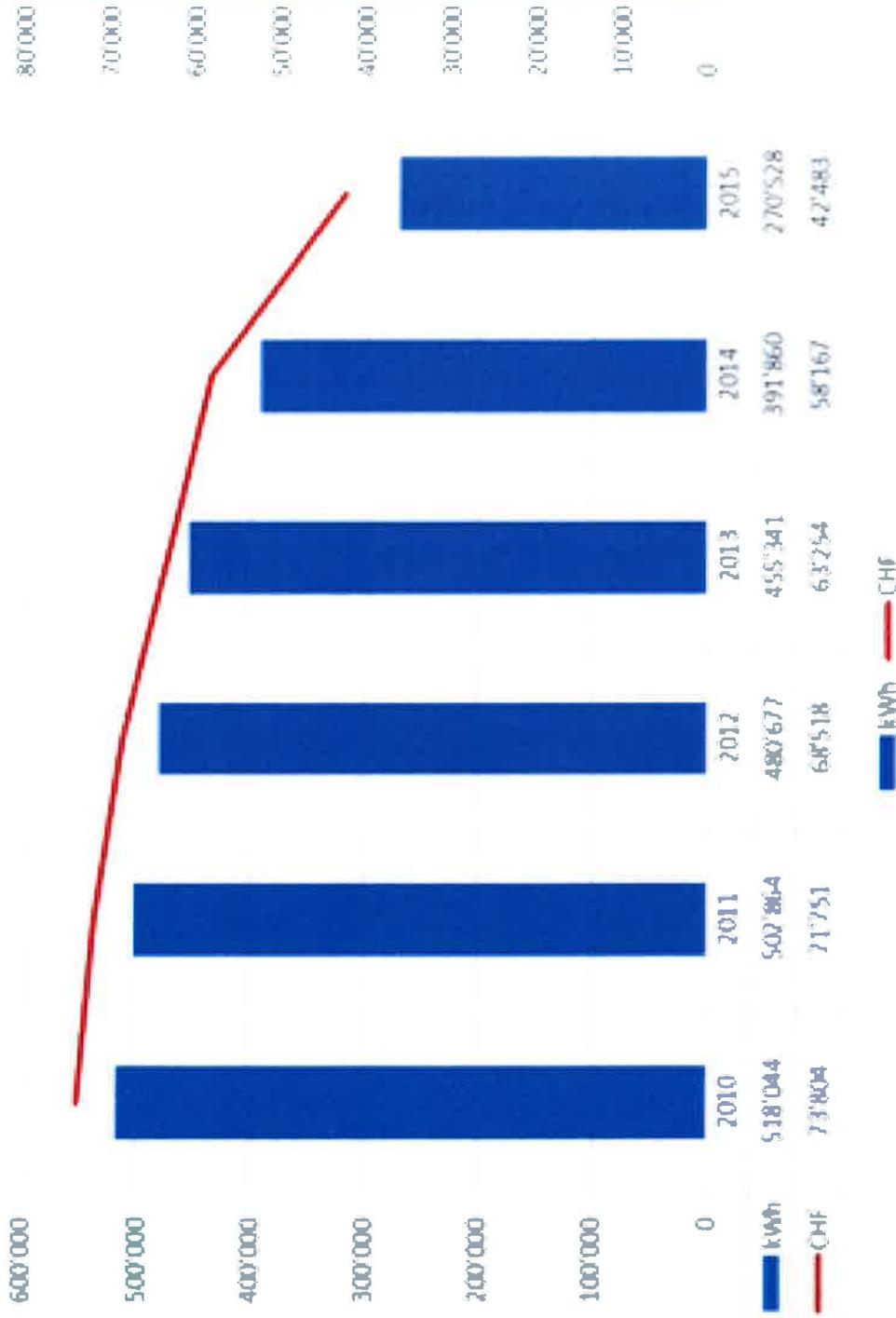
⁵ Les communes peuvent fixer par voie de règlement des exigences particulières relatives à l'efficacité énergétique, la luminosité et les **heures de fonctionnement destinées aux éclairages**.

L'extinction nocturne de l'éclairage de 1h à 5h du matin que nous pratiquons à Romont se base sur ce 5ème alinéa de l'article 15.

On relèvera au passage que cette extinction est particulièrement importante pour la faune nocturne mais aussi positive pour la santé humaine.

Mais passons aux chiffres!

Evolution de la consommation en kWh et CHF



Handwritten signature: Romont A.

Annex 1.

Ce tableau montre l'évolution de la consommation pour la commune de Romont, incluant les coupures de courant et les travaux de remplacement des luminaires.

En bleu, la consommation en Kwh montre une claire tendance à la baisse depuis 2011.

En rouge, la courbe des montants annuels payés par la commune pour l'électricité suit cette même tendance à la baisse.

A elle seule, la coupure de courant nocturne (1h-5h) génère une économie annuelle de 37'000 KWh pour un montant d'environ 6000.-TTC.

Les consommations vont encore quelque peu baisser en 2016 et 2017 avec les derniers travaux réalisés.

La consommation totale (éclairage et bâtiments) de 2015 se monte à 729'975 kWh.

Que reste-t-il à faire?

- Terminer l'assainissement de l'éclairage
- ⇒ proposition au prochain Conseil Général
- Passer progressivement au courant vert certifié Naturemade star
- Inciter la population à éviter le gaspillage de l'électricité et à consommer du courant vert

Que reste-t-il à faire?

Hé bien tout d'abord, il faut terminer ce qui a été commencé! L'éclairage public n'est pas encore totalement assaini.

Le Conseil Communal présentera une demande probablement en septembre pour changer divers points lumineux notamment à l'Avenue Gérard Clerc, en profitant d'une ultime action de Groupe-e.

Et puis progressivement, les communes ayant vocation d'exemplarité, il nous faudra passer au courant vert certifié Naturemade star.

Bien sûr, votre commune qui est une "Cité de l'énergie" continuera d'inciter la population à éviter le gaspillage de l'électricité et à consommer du courant vert produit localement de préférence.

•Loi du 9 juin 2000 sur l'énergie

- Art. 5 Devoirs de l'Etat et des communes
- ⁶ Pour leurs propres besoins en électricité, les bâtiments de l'Etat et des communes sont progressivement alimentés par les entreprises d'approvisionnement en électricité au moyen de courant vert labellisé « Naturemade star », ou équivalent, produit dans le canton.

⁷ L'Etat et les communes s'engagent, d'ici au 31 décembre 2018, à assainir l'éclairage public dont ils ont la charge, afin de le rendre conforme à l'état de la technique et de l'exploiter de manière efficace au sens de l'article 15a de la présente loi.

Annexe 1.

En matière de consommation de courant, c'est aussi la loi qui donne la direction.

C'est à l'article 5 et plus précisément à l'alinéa 6 ou l'on trouve les devoirs des communes.

L'alinéa 6 demande que les communes passent progressivement au courant vert labellisé "Naturemade star", ou équivalent, mais dans les deux cas produit dans le canton.

Ce qui nous amène à une rapide explication de ce qu'est ce label "Naturemade star"...

Naturemade star



- Un label qui garantit la qualité
- Large soutien assurant la crédibilité du label.
- Pris en compte par le label Cité de l'énergie.
- Aide à faire le juste choix.
- 100% renouvelable
- 100% écologique



Annexe 1.

Naturemade est un label qui garantit la qualité des installations de production énergétiques et des produits énergétiques. Il aide à faire le juste choix.

Le label naturemade garantit au client qu'il a commandés une électricité 100% renouvelable et 100% écologique.

Les critères de certification ont été développés en collaboration avec des fédérations spécialisées dans les systèmes énergétiques, des organisations environnementales, des producteurs et des distributeurs de produits énergétiques. Ce large soutien garantit la crédibilité du label de qualité. Les exigences écologiques les plus élevées s'appliquent avant tout dans le domaine de l'énergie hydraulique.

Acheter des produits énergétiques certifiés naturemade star est pris en compte par le label Cité de l'énergie.

Les prix de l'électricité étant particulièrement bas actuellement, la période s'avère propice à un passage au courant vert Naturemade Star. Notre commune prendra donc une première tranche de courant labellisé

Amosé A.

d'environ 120'000 kWh de type STAR et le solde (soit environ 610'000 kWh) en produit de type PLUS (minimum légal). Cette manière de faire permettra d'avoir un montant identique au type de produit utilisé jusqu'ici (HYDRO).

Ce que vous pouvez faire...

Chez vous et dans votre entreprise, vous pouvez:

- Réduire la consommation de l'éclairage
- Réduire la consommation de l'électroménager
- Réduire la consommation des équipements
- Consommer du courant Naturemade star
- Produire vous même du courant solaire